

DECRET N° 79-90 du 30 avril 1979

portant nomination des Représentants  
de l'Etat Béninois au Conseil d'Admi-  
nistration de la Société Béninoise  
des Textiles (SOBETEX).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;
- VU l'ordonnance n° 75-49 du 25 juillet 1975, relative à la participation de l'Etat au Capital Social de la Société Béninoise des Textiles en une Société Anonyme d'Economie Mixte ;
- VU l'ordonnance n° 74-75 du 16 décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret n° 77-189 du 19 août 1977, portant nomination des Représentants de l'Etat au Conseil d'Administration de la Société Béninoise des Textiles (SOBETEX) ;
- Sur proposition du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 avril 1979,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommés Représentants de l'Etat au Conseil d'Administration de la Société Béninoise des Textiles (SOBETEX), les Camarades :

- PARAISSO Emile, représentant le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat
- LABITE Jean-Anani, représentant le Ministère des Finances
- MITO-BABA Florentin, représentant le Ministère du Plan, de la Statistique et de la Coopération Technique

- CHABI Abdoulaye, représentant le Ministère du Commerce et du Tourisme
- HOUINSA Dominique, représentant le Ministère de la Fonction Publique et du Travail
- Le Commissaire du Gouvernement auprès de la Société Béninoise des Textiles (SOBETEX).

Article 2. - Le Camarade PARAISSO Emile est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Béninoise des Textiles (SOBETEX).

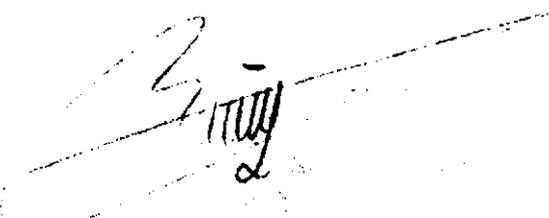
Article 3. - Le présent décret qui abroge le décret n° 77-189 du 19 août 1977 sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 30 avril 1979

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Industrie et  
de l'Artisanat,

  
Barthélémy OHOUEMS

Ampliatioms : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MIA 5 Autres Ministères  
14 SPD 2 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc.  
6 UNB-FASJEP-BN- 6 SOBETEX 10 Membres 6 Chamb.-Com. et d'Industrie 4  
JORPB 1.